


SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°3/2017

OBJET : Vote du Compte Administratif 2016	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.														
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Normandie Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Rodolphe THOMAS Pour la Ville de Deauville Madame Véronique BOURNE Monsieur Pascal LEBLANC Monsieur Dominique MERLIN														
PRESENTS : 5	Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Dominique MERLIN assure la Présidence du Comité Syndical pour le vote du compte administratif 2016, Monsieur Hervé MORIN ne prenant pas part au vote, s'absente lors du débat.														
REPRESENTES : 1	Vu, -le Code Général des Collectivités Territoriales, -le rapport du Président,														
VOTANTS : 6	Considérant que: Le compte administratif pour l'exercice 2016 s'élève à : <table><tr><td>-en recettes de fonctionnement</td><td>1 676 938,38 €</td></tr><tr><td>-en dépenses de fonctionnement</td><td>2 331 531,50 €</td></tr><tr><td>. soit un excédent de</td><td>654 593,12 €</td></tr><tr><td> </td><td></td></tr><tr><td>-en recettes d'investissement</td><td>981 900,96 €</td></tr><tr><td>-en dépenses d'investissement</td><td>937 285,79 €</td></tr><tr><td>. soit un déficit de</td><td>44 615,17 €</td></tr></table> Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif pour l'exercice 2016. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	-en recettes de fonctionnement	1 676 938,38 €	-en dépenses de fonctionnement	2 331 531,50 €	. soit un excédent de	654 593,12 €	 		-en recettes d'investissement	981 900,96 €	-en dépenses d'investissement	937 285,79 €	. soit un déficit de	44 615,17 €
-en recettes de fonctionnement	1 676 938,38 €														
-en dépenses de fonctionnement	2 331 531,50 €														
. soit un excédent de	654 593,12 €														
-en recettes d'investissement	981 900,96 €														
-en dépenses d'investissement	937 285,79 €														
. soit un déficit de	44 615,17 €														
	Pour extrait certifié conforme REÇU LE : <table border="1"><tr><td>28 AVR. 2017</td></tr></table> SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX 	28 AVR. 2017													
28 AVR. 2017															
	 Le Président, Hervé MORIN														

Acte rendu exécutoire le

Après envoi en préfecture le

Et publication ou notification le.....

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

28 AVR. 2017

28 AVR. 2017


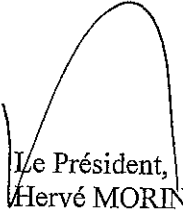
28 AVR. 2017

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél . 02.31.65.68.68
N°4/2017

<p>OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2016</p>	<p>L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</p> <p>PRESENTS : 6</p> <p>REPRESENTE : 1</p> <p>VOTANTS : 7</p>	<p><u>Etaient présents</u></p> <p>Pour la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Rodolphe THOMAS</p> <p>Pour la Ville de Deauville Madame Véronique BOURNE Monsieur Pascal LEBLANC Monsieur Dominique MERLIN</p> <p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD</p>
	<p>Vu,</p> <ul style="list-style-type: none">-le Code Général des Collectivités Territoriales,-le rapport du Président, <p>Considérant que:</p> <ul style="list-style-type: none">-après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Trésorier Principal a dressé le Compte de Gestion du budget du Syndicat Mixte.-le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives et d'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'a pas d'observation ou de réserve à apporter.</p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme</p> <div data-bbox="193 1637 643 1933"><p>REÇU LE :</p><p>28 AVR. 2017</p><p>SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX</p></div> <p>Le Président, Hervé MORIN</p> 


Acte rendu exécutoire le **28 AVR. 2017**
Après envoi en préfecture le **28 AVR. 2017**
Et publication ou notification le..... **28 AVR. 2017**
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél. 02.31.65.68.68
N°5/2017

OBJET : Application de l'article 5722-4 du CGCT pour l'exercice 2017	L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9 PRESENTS : 6 REPRESENTE : 1 VOTANTS : 7	<u>Etaient présents</u> Pour la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Rodolphe THOMAS Pour la Ville de Deauville Madame Véronique BOURNE Monsieur Pascal LEBLANC Monsieur Dominique MERLIN Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD
	Vu : -le Code Général des Collectivités Territoriales, -le rapport du Président, Considérant que: Les résultats du Budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2016 révèlent : .un résultat déficitaire de fonctionnement de 654 593,12 € .un résultat déficitaire d'investissement de 44 615,17 € Suite au résultat de l'année 2016, le résultat cumulé du budget syndical est le suivant : .un résultat excédentaire de fonctionnement (002) de 264 007,06 € .un résultat excédentaire d'investissement (001) de 1 458 630,44 € Après en avoir délibéré , le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante : -virement à hauteur de 1 458 630,44 € à la section d'investissement au chapitre 001, -report du solde, soit 264 007,06 € en section dépenses de fonctionnement au chapitre 002, -affectation de 934 566 € au compte 040 / 1068 (dépenses d'investissement) en raison de l'application de l'article 5722-4 du CGCT, -virement à hauteur de 934 566 € au compte 042 (recettes de fonctionnement), -virement à hauteur de 934 566 € au compte 7785 (recettes de fonctionnement).
REÇU LE : 28 AVR. 2017 SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX	Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme  Le Président, Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le **28 AVR. 2017**
Après envoi en préfecture le **28 AVR. 2017**
Et publication ou notification le..... **28 AVR. 2017**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél. 02.31.65.68.68
N°6/2017

OBJET :
Vote du budget primitif 2017

NOMBRE DE DELEGUES
EN EXERCICE : 9

PRESENTS : 6

REPRESENTE : 1

VOTANTS : 7

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.

Etaient présents

Pour la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN
 Monsieur Serge TOUGARD
 Monsieur Rodolphe THOMAS

Pour la Ville de Deauville Madame Véronique BOURNE
 Monsieur Pascal LEBLANC
 Monsieur Dominique MERLIN

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD

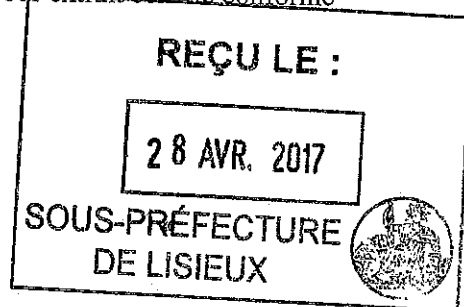
Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 31 mars 2017,
- le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les dépenses et les recettes du budget primitif 2017, chapitre par chapitre, conformément au document comptable joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour ~~extraire~~ certifié conforme



Le Président,
Herve MORIN

Acte rendu exécutoire le **28 AVR. 2017**

Après envoi en préfecture le **28 AVR. 2017**

Et publication ou notification le **28 AVR. 2017**

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

de DEAUVILLE - NORMANDIE

Aéroport de Deauville – Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois
tél. 02.31.65.68.68
N°7/2017

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL

<p>OBJET : Renouvellement pour l'année 2017 de la convention d'occupation précaire entre le Syndicat Mixte et l'Etat</p> <hr/> <p>NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 9</p> <p>PRESENTS : 6</p> <p>REPRESENTE : 1</p> <p>VOTANTS : 7</p>	<p>L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE MERCREDI 5 AVRIL A DIX-HUIT HEURES QUARANTE CINQ, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 30 MARS DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR HERVE MORIN, PRESIDENT.</p> <p><u>Etaient présents</u></p> <p>Pour la Région Normandie Monsieur Hervé MORIN Monsieur Serge TOUGARD Monsieur Rodolphe THOMAS</p> <p>Pour la Ville de Deauville Madame Véronique BOURNE Monsieur Pascal LEBLANC Monsieur Dominique MERLIN</p> <p>Formant la majorité en exercice. Secrétaire de séance : Monsieur Serge TOUGARD</p>
	<p>Vu :</p> <ul style="list-style-type: none">-le Code Général des Collectivités Territoriales,-le rapport du Président, <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none">-d'approuver les modalités de la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Syndicat Mixte, annexée à la présente délibération,-d'autoriser le Président à la signer,-d'imputer la dépense correspondante, soit 3 385 € pour l'année 2017, sur le chapitre 011, article 6132, fonction 020 du budget syndical. <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme</p> <div data-bbox="574 1478 1021 1780" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p style="text-align: center;">REÇU LE :</p><div style="border: 1px solid black; width: fit-content; margin: 0 auto; padding: 2px;"><p style="text-align: center;">28 AVR. 2017</p></div><p style="text-align: center;">SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX</p></div> <p style="text-align: right;">Le Président, Hervé MORIN</p> 

Acte rendu exécutoire le **28 AVR. 2017**
Après envoi en préfecture le **28 AVR. 2017**
Et publication ou notification le..... **28 AVR. 2017**
Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.